

Rapport d'activité 2019 des Cap emploi de Nouvelle-Aquitaine

(Données consolidées au 31 décembre 2019)

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

16 494

personnes en
accompagnement au
31 décembre 2019

9 061

employeurs accompagnés
7 606 entreprises privées
1 455 employeurs publics

MOYENS MOBILISÉS

- 2 136 entrées en formation qualifiante, diplômante ou certifiante
- 1 273 entrées en formation pré qualifiante et remise à niveau
- 147 Comptes Personnels de Formation mobilisés dont 93% sur des formations qualifiantes, diplômantes ou certifiantes

Une mobilisation toujours importante des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)

2 157 PMSMP

PLACEMENTS

8 140

placements réalisés en 2019

79 % de placements en entreprises privées

21 % de placements auprès des employeurs publics

- **1 671** CDI
- **238** créations d'entreprise
- **375** contrats de professionnalisation et d'apprentissage

12

Cap emploi

(dont 11 adhérents Cheops)

282

Salariés

Plus de

30 000

**personnes
accompagnées**

Près de

13 000

**employeurs
ont fait appel
aux services Cap
emploi**

ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Depuis le 1er janvier 2018, les missions de maintien dans l'emploi ont été intégrées au sein des Cap emploi

4 795

salariés, agents de la fonction publique et travailleurs indépendants accompagnés pour un maintien dans l'emploi en 2019.

LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI

2 539

Maintiens sur 2 701 parcours clos en 2019, soit un taux de maintien de **91%** hors causes exogènes.

79% des signalements proviennent des 3 principaux acteurs impliqués dans les situations individuelles de maintien dans l'emploi interagissant avec les Cap emploi :

- Avec **41 %** des signalements, les services de santé au travail sont les premiers orienteurs vers les services Cap emploi, sollicitant ainsi leur expertise sur les situations individuelles.
- La part des signalements effectués par les employeurs est de **22 %**
- La part des signalements effectués par les personnes est de **16 %**

ÉVOLUTIONS ET TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

Depuis la mise en œuvre des nouvelles missions des Cap emploi au 1^{er} janvier 2018 :

62%

des personnes sans solution de maintien ont poursuivi leur accompagnement.

LES MOYENS MOBILISÉS

**MON CONSEIL
EN ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE**

Une forte montée en charge du Conseil en Évolution Professionnelle liée à la délivrance du CEP salariés depuis le 1^{er} janvier 2018

Rappel : les Cap emploi sont reconnus opérateurs du CÉP dans la loi du 5 mars 2014 et dans la loi « La liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018 au même titre que Pôle emploi, les Missions Locales et l'APEC.

12 239 CEP ont été délivrés en 2019

